



Disponible en ligne sur

ScienceDirect
www.sciencedirect.com

Elsevier Masson France

EM|consulte
www.em-consulte.com



Communication

Suicide au travail, deuxième partie. Fonctions et modèles



Work-related suicide, part two. Functions and models

Jean-Pierre Luauté

25, rue de la République, 26100 Romans, France

INFO ARTICLE

Historique de l'article :

Disponible sur Internet le 12 août 2015

Mots clés :

Facteur de risque
Média
Sacrifice
Sociologie
Souffrance psychique
Suicide
Terrorisme
Travail

Keywords:

Media
Psychological suffering
Risk factor
Sociology
Sacrifice
Suicide
Terrorism
Working

RÉSUMÉ

Dans une précédente communication (Luauté, 2014), nous avons montré qu'une conception dominante en France soutenait l'existence d'un lien direct entre conditions actuelles de travail et suicide au travail. Outre le choix du lieu, des mises en accusations précises de la part des suicidés tendent à confirmer la signification protestataire de ces actes. Ceux-ci sont à rapprocher des modèles de « suicide vengeance » et de « suicide sacrifice » issus d'une tradition extrême-orientale de la mort volontaire. L'absence de tout facteur de psychopathologie individuelle est chaque fois subsumée. Récupéré comme un mode majeur d'expression politique, le suicide au travail mérite aussi d'être questionné comme une forme insidieuse de terrorisme. En tant que phénomènes spectaculaires, les suicides au travail et le terrorisme actuel ne se conçoivent pas sans le rôle des médias.

© 2015 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

ABSTRACT

In a previous paper (Luauté, 2014), we have shown that a prevailing view in France advocates the existence of a direct link between the current conditions of work and work-related suicide. In addition to the choice of the whereabouts, specific accusations by those who commit suicide, tend sometimes to confirm the protesting signification of their action. Therefore, they can be regarded as modes of revenge and sacrifice closely patterned on far-eastern traditions of voluntary death. In each time, the lack of an individual psychopathological factor is subsumed. Having recourse to suicide is now viewed as a major mode of political expression which deserves to be considered as an insidious form of terrorism. At-work suicides as spectacular phenomena, as well as present days' acts of terrorism, are inconceivable without the role of mass media in our societies.

© 2015 Elsevier Masson SAS. All rights reserved.

1. Introduction

Dans une précédente communication [20] nous avons montré qu'une conception actuellement dominante chez certains spécialistes du sujet, et dans les médias qui les suivent, soutient l'existence d'un lien direct entre souffrance au travail et suicide au travail et que cette conception exclut toute « problématique personnelle ». Nous avons estimé que le but de cette simplification était de nature politique, destinée à utiliser le suicide comme une arme pour mettre en accusation et désigner un ou des coupables (l'auteur d'un harcèlement, une entreprise, un système oppressif tel le néolibéralisme). Cette utilisation, ou récupération du suicide

(quand le geste n'avait pas eu la finalité qu'on lui prête), nous était apparue en opposition avec une donnée de base de la suicidologie : le déterminisme pluri-factoriel du suicide. Ce refus de prendre en compte les facteurs de psychopathologie individuelle conduit à refuser l'abord psychologique et médical du suicidant et donc à abandonner la recherche d'un état dépressif dont on sait pourtant qu'il est pratiquement toujours présent au moment de l'acte. C'était le cas dans l'exemple que nous avons analysé, celui du malheureux D.C. qui s'était immolé par le feu devant l'agence de Pôle Emploi à Nantes (aucun des commentateurs¹ immédiats de son geste n'avait envisagé la possibilité d'une dépression).

¹ En toute rigueur, le geste de D.C., désigné inexactement comme « chômeur en fin de droits », n'était pas une illustration des méfaits du management. *Le Monde* du 8 mars 2013 titrait pourtant, « La souffrance au travail à son paroxysme ».

Adresse e-mail : jean_pierre_luaute@hotmail.com

<http://dx.doi.org/10.1016/j.amp.2015.07.023>

0003-4487/© 2015 Elsevier Masson SAS. Tous droits réservés.

L'absence de prise en compte de la psychopathologie et d'une éventuelle dépression pourrait à la rigueur se comprendre – de la part des journalistes et des non-médecins – par la signification *a priori* protestataire des suicides réalisés sur le lieu de travail, suicides parfois accompagnés d'accusations précises laissées par le suicidé. Dans le cas de D.C., il s'agissait d'une protestation à l'encontre de l'agence Pôle Emploi accusée de lui refuser les indemnités auxquelles il estimait avoir droit. Chez lui, et dans des cas similaires, il est aussi possible que la sthénie revendicatrice de ces sujets avant leur passage à l'acte ait pu masquer la réalité et la gravité de leur état dépressif.

Baechler, dans son étude [1], a introduit puis développé dans un article subséquent [2] sa « théorie stratégique du suicide » qui considère que toute conduite suicidaire doit être tenue pour la solution d'un problème existentiel. Il distingue alors quatre grandes familles de suicides et onze fonctions. Le terme de fonction équivaut pour Gatelet et al. [16] à celui d'intention, terme qui, dans la littérature suicidologique contemporaine, est aussi utilisé pour désigner ce que la personne voulait obtenir à travers son geste, c'est-à-dire ce qui se rajoute à son désir de mourir (si tant est que celui-ci était présent).

Avec d'autres fonctions que celle de disparaître, le suicide comme fin devient un moyen. Il passe du domaine privé et intime au domaine public et, pour certains suicidants, sa fonction doit apparaître au grand jour.

On opposera à ce sujet le suicide de Gérard de Nerval tel qu'il avait été – un an après, en 1856 – commenté par Baudelaire : (il) « alla discrètement, sans déranger personne, – si discrètement que sa discrétion ressemblait à du mépris –, délier son âme dans la rue la plus noire qu'il pût trouver » à celui de D.C., commenté par sa veuve (*Le Monde* du 2 juin 2013) : « En s'immolant, Djamel a voulu faire passer un cri. »

Nous verrons quelles sont les principales fonctions de ces suicides réalisés sur un lieu de travail et en public, et quels sont les modèles qui ont pu les inspirer. Enfin, nous examinerons les liens avec le terrorisme et particulièrement avec ce que l'on a appelé le « terrorisme-publicitaire ».

Nous nous sommes intéressés uniquement aux suicides par utilisation d'un moyen violent : projection dans le vide, immolation par le feu, utilisation d'une arme blanche, pendaison. Ils sont, on le conçoit, généralement réussis. Ils peuvent être inopinés ou avoir été annoncés par des menaces. Nous avons exclu les tentatives de suicides (TS) par utilisation de moyens non violents. Notons quand même que dans le cas des suicides liés au travail, le rapport suicides réussis/TS est inhabituellement fort. D'après une statistique de 2006 [9] « En cinq ans en France, sur 1000 TS sur les lieux de travail, 47 % ont été suivis de décès ».

Nos exemples proviennent des ouvrages qui ont été consultés (voir la première partie de cette étude) auxquels nous avons ajouté [3] et [26] et des articles de presse mis de côté au fil des ans. Il ne s'agit pas d'un recueil exhaustif de cas, c'est une des limitations de cette étude.

2. Fonctions des suicides attribués au travail

Le terme de fonction que nous avons utilisé regroupe à la fois les intentions du suicidé (dans les cas où il avait laissé un message) et l'intentionnalité telle qu'elle est apparue aux yeux des observateurs et commentateurs du geste.

2.1. La protestation et la vengeance

Le choix du lieu de travail pour se suicider équivaut à une mise en cause. Pézès [23] parle à ce sujet de « suicide dédié » ; pour Dejours et Bègue [14], c'est « une conduite adressée ». Des écrits ou messages sont parfois laissés pour qu'il n'y ait à ce sujet aucune

ambiguïté. Dans un cas cité par Font Le Bret [19], « je me suicide à cause de mon travail à... c'est la seule cause » ; dans un autre cité par Barba [3] « mon activité professionnelle est la première cause : elle m'a broyé ». Debout [12] cite le cas de ce suicidé qui avait rajouté sur sa lettre de licenciement « voilà ce que vous avez fait ». Duroy [15] détaille le cas d'un technicien de France Télécom qui avait écrit : « Cette bande de charognards m'a vraiment poussé à bout. Si seulement mon geste pouvait servir à quelque chose. » Une enseignante mettait en accusation sa hiérarchie (qui l'encourageait à se soigner), se plaignant d'être « décrédibilisée, morigénée, accablée » (*Le Monde*, 7 juin 2013). Un agriculteur-éleveur qui cultivait du maïs OGM avait déposé à l'endroit où il s'était pendu un épi de maïs et le tract d'un mouvement anti-OGM qui le désignait publiquement à la vindicte ; ce mouvement avait prévu un pique-nique dans son exploitation le jour même (*Le Figaro*, 8 août 2007).

On a vu que c'est par des courriels que D.C. avait porté ses accusations contre Pôle Emploi et menacé de se suicider tel jour et à telle heure devant l'agence ; dans un cas cité par Duroy [15], un employé avait envoyé à ses collègues et à sa direction un courriel intitulé « fin de moi ».

2.2. Le sacrifice

Le cas sus-cité du technicien de France Télécom qui espérait que son geste puisse servir à autrui indique déjà une intention sacrificielle. Une telle signification est encore plus légitimement inférée du cas dramatique de cette enseignante qui s'était immolée par le feu dans la cour de récréation et qui avait eu la force de se précipiter en flammes vers les élèves en criant : « c'est pour vous que j'ai fait ça » (*Le Nouvel Observateur*, 27 octobre 2011).

2.3. Commentaires sur ces fonctions

Il a été admis depuis longtemps qu'une agressivité, empêchée ou interdite, est à la base du « suicide vengeance », la victime spéculant sur le remords d'autrui. Ce type de suicide, reconnu par tous les auteurs qui ont écrit sur le sujet, est signalé par le petit nombre de ceux qui se sont spécifiquement penchés sur les suicides au travail. Le « suicide vengeur » est l'un des six types isolés par Bilheran [6]. Debout et Clavairoly [12] incluent la vengeance dans leur catégorie du « suicide refus » qui est celui des drames passionnels mais aussi des suicides en entreprise. Il prendrait là, pour les auteurs, un caractère protestataire rejoignant alors la catégorie du suicide sacrifice « où l'on donne sa vie pour améliorer, pense-t-on, le sort des autres ». Baechler [1] a une conception restrictive de ce type de suicide car, pour lui, celui qui se sacrifie ne cherche à faire pression sur personne. Il range la plupart des suicides ainsi étiquetés dans sa catégorie du « chantage public altruiste » (quand le sujet ne retire rien pour son compte personnel). Notons que la qualification de « suicide sacrifice » est uniquement le fait des commentateurs. Ainsi, Bilheran [6] fait des suicidés du travail « les martyrs de l'entreprise ». Nous avons déjà soutenu que cette héroïsation découlait d'une volonté de nier au suicidé toute fragilité, en lui accordant au contraire des qualités exceptionnelles d'intégrité et de courage. Ces qualités, pour les tenants du mouvement appelé « psychodynamique du travail », distingueraient les suicidés de la masse des travailleurs accusés d'être par leur passivité, selon Dejours [13], les complices du patronat.

Lors de ces suicides, une autre dimension psychopathologique, en lien avec l'auto-hétéroagressivité, peut exister, et est aussi évacuée : la paranoïa.

Une sthénie revendicatrice avec un monoïdéisme est souvent repérée au cours de la période pré-suicidaire ; ainsi D.C., les jours précédant son geste, répétait à sa femme « qu'il avait ses droits ».

Download English Version:

<https://daneshyari.com/en/article/314633>

Download Persian Version:

<https://daneshyari.com/article/314633>

[Daneshyari.com](https://daneshyari.com)